

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE

C'est une aide de 400 €/mois, s'adressant aux étudiants sur critères sociaux devant poursuivre dans le cadre de leur cursus universitaire, une partie de leurs études ou faire un stage à l'étranger (entre 2 et 9 mois).

Les étudiants doivent être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux ou d'une aide spécifique annuelle.

Cette aide permet ainsi de faire face aux frais de voyage et de séjour. Elle est cumulable avec une aide au mérite et une bourse sur critères sociaux.

Vous devez retirer un dossier auprès du service des relations internationales de votre université qui en assure le paiement.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F380>

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

25 rue de la Montagne-Sainte-Genève

75005 - Paris

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>